

atteint le sommet de la perfection parlementaire. Nous croyons que le droit de veto a un caractère négatif. La lettre du 27 mars, en provenance du comité Louis Riel, a déclaré que le droit de veto est un moyen négatif, un bâton dans les roues du Parlement et qu'il retardera l'évolution du Canada et des provinces. Un autre article compare ce droit au cheval de Troie tandis que, dans un autre, on dit que la formule est une camisole de force. On affirme aussi que cela recèle un grave danger de balkanisation pour le Canada. On déclare ensuite que le statut spécial du Québec aboutit à l'isoler, à le mettre à l'écart. C'est probablement pourquoi le premier ministre de la province de Québec tarde à présenter la question à l'Assemblée législative du Québec.

On prétend ensuite que mon parti et moi-même avons tort et que nous invoquons toujours de tels arguments dans les débats sur ces questions.

Je voudrais exposer à la Chambre les opinions de divers spécialistes constitutionnels au Canada. Le professeur G. A. McAllister de l'Université du Nouveau-Brunswick a déclaré:

Il faudrait rejeter catégoriquement la présente formule de rapatriement.

Le professeur R. D. Gibson de l'Université du Manitoba, a dit:

Je m'oppose violemment à la proposition d'amendement.

Le professeur B. L. Strayer, de l'Université de la Saskatchewan, déclare:

A mon sens, la nouvelle formule de modification de la constitution laisse à désirer, car elle est inutilement rigide.

Elle rendra presque impossible toute modification future de la constitution.

Et les déclarations dans cette veine se multiplient. M. Alex Smith, de l'Université d'Alberta, déclare:

Une constitution doit être à la fois assez rigide pour assurer la stabilité, et assez souple pour permettre les changements.

Il ajoute que si le projet est réalisé, la constitution canadienne sera la plus rigide du monde et que d'importantes modifications dépendraient du veto d'une seule province. M. W. R. Lederman, doyen de l'Université Queen's, déclare:

Je souscris d'emblée au rapatriement de la constitution...

Mais il ajoute que la rigidité de la formule rendra très difficile, voire impossible, tout changement important. Et voici les paroles de M. E. R. Alexander, professeur à l'Université d'Ottawa:

Je m'oppose inébranlablement à la formule Favreau.

Quand j'ai adopté une attitude semblable, on m'a reproché d'être antiquébécois. Si cette formule modificatrice de la constitution est adoptée, il n'y aura pour ainsi dire aucun changement dans la constitution, pendant les générations à venir, en ce qui concerne chacune des provinces du Canada—il ne pourrait pas y en avoir.

Que dit le premier ministre du Québec? Il persiste à exprimer, au sujet de la formule modificatrice, un point de vue qui semble en contradiction avec les pieuses assurances du premier ministre. Hier soir, M. Lesage prenait part à l'émission de télévision «Aujourd'hui»—émission au cours de laquelle le ministre de la Justice énonçait, il y a quelques temps, la théorie des «États associés»—et il déclarait que la formule serait une camisole de force, non pour le Québec, mais pour Ottawa.

Peu m'importe pour qui sera cette camisole de force—pour l'un ou pour l'autre—mais le premier ministre du Québec a affirmé que si nous adoptons cette formule, elle constituera une camisole de force pour Ottawa, et c'est exact. Si vous supprimez l'article 91(1) et si vous refusez au Parlement du Canada le droit de modifier sa constitution quant aux pouvoirs qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, vous émasculez le gouvernement central; c'est, d'ailleurs, ce qui va arriver.

• (4.00 p.m.)

J'aimerais beaucoup entendre ce que le premier ministre aurait à dire au sujet des propos du premier ministre M. Lesage. On lui a posé une question aujourd'hui et Votre Honneur a jugé, avec raison, qu'elle était irrecevable parce qu'il ne pouvait y répondre à l'appel de l'ordre du jour. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je dois maintenant la poser de nouveau. J'aimerais bien savoir s'il accepte ce point de vue.

M. Lesage a-t-il ajouté autre chose hier soir, à l'émission «Aujourd'hui»? Il a déclaré:

Un bon bluffeur a toujours une carte dans sa manche.

J'ignore de qui il voulait parler. Auparavant, il avait parlé des opinions du premier ministre et des siennes.

Au cours de ces négociations, j'aurai une carte dans ma manche.

Je m'imagine comment le ministre de la Justice (M. Favreau) s'y prendra pour trouver cette carte, lui qui n'a pu retrouver Rivard. On peut s'imaginer comment le ministre de la Justice s'en apercevra. Qui détient la carte? Peu m'importe, mais il faut que la question soit examinée à fond par le Parlement, au grand jour, et non en secret ou en vertu d'ententes occultes ou à huis clos. Nous voulons tout savoir. C'était un groupement heureux. Le premier ministre a dit: